



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 15 février 2019

L'hébergement d'urgence en Seine-et-Marne

Situation du « campement de Melun »



Les services de l'Etat ont visité le 8 février dernier un campement illégal situé à Melun, comptant 14 demandeurs d'asile. Les agents de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) étaient également présents car cette visite avait aussi pour objet d'évaluer la situation sanitaire de la population du campement. Sous l'égide de l'ARS cette évaluation a impliqué l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) Epsylone, le réseau de santé- précarité RVH, et l'unité de santé publique du centre hospitalier de Melun, les deux premiers ayant pour mission de coordonner le parcours de santé des personnes en situation de précarité, et se rendant régulièrement sur les différents campements.

La situation sanitaire globale du camp a été évaluée comme n'étant pas à risque sanitaire majeur. Quelques prises en charge ont été organisées pour des problématiques mineures de médecine générale. Par ailleurs, des actions de prévention ont été mises en place, notamment pour la mise à jour vaccinale.

L'office français de l'immigration et de l'intégration a, pour sa part, examiné la situation administrative de ces personnes. 6 d'entre elles, demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin, ont alors accepté une orientation vers le centre de Rubelles qu'ils intégreront le 14 février prochain.

Il a été rappelé à l'ensemble des autres personnes rencontrées sur ce campement que le 115 pouvait leur trouver une place dans un dispositif d'hébergement temporaire. Mais, certaines personnes se sont dites réticentes à accepter d'être mises à l'abri provisoirement.

Pour faire face à la nécessité d'héberger les migrants en Ile de France, des centres d'hébergement d'urgence spécifiques ont été progressivement créés. Ainsi, les services de l'Etat en Seine-et-Marne ont pu grâce à ces structures, pleinement participer à la mise à l'abri des personnes qui se trouvaient dans des camps de fortune. A ce jour, au total, ce sont 2293 personnes qui sont hébergées dans les différentes structures d'hébergement pour demandeurs d'asile du département.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr